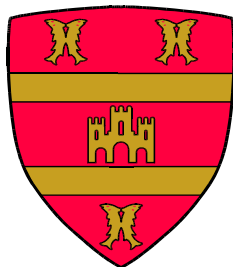


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

L'an deux mil dix-huit, le jeudi cinq avril, à vingt heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Jacques REGNAULT, Maire.

Présents : Monsieur REGNAULT Jacques, Monsieur DUPONT Joël, Madame VASSELIN Denise, Monsieur LAIGLE Didier, Monsieur RITTER Jean-Paul, Monsieur LEMARCHAND Philippe, Madame PILLET Vanessa, Madame TRAVERT Dominique, Madame LEVOYER Thérèse, Monsieur BRIENS Eric, Madame LANGLOIS Céline.

Pouvoirs : Monsieur O'DONNELL-MURPHY Peter à Madame LANGLOIS Céline, Monsieur QUINET Michel à Monsieur BRIENS Eric.

Excusée : Madame BOSVY Livie

Absents : Madame ZEBoulON Emmanuelle, Madame CERTAIN Nathalie, Madame POISSON Magali, Monsieur LELANDAIS Guillaume.

Secrétaire de séance : Madame PILLET Vanessa.

Nombre de conseillers en exercice : **18**

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13 (11+2)

Date de la convocation : Vendredi 30 mars 2018

Monsieur le Maire fait état de la démission de Madame AUBRIL Aline par courrier reçu ce jour. Son remplaçant en tant que suivant de liste, Monsieur LEPETIT Louis, n'a pas été invité à cette réunion, compte tenu du délai nécessaire à la convocation.

Monsieur le Maire fait part des excuses de Monsieur FICHET, Receveur Municipal, retenu par le vote du budget d'une autre collectivité.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à un moment de recueillement en raison du décès de Monsieur DUPONT Jean-Claude, Maire de Varenguebec.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 06 mars 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 06 mars 2018.

2. Comptes administratifs 2017

2.1 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2017 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	1 894 863.75
fonctionnement recettes	2 266 462.45
résultat 2017	371 598.70
report 2016	504 267.99
résultat globalisé	875 866.69

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	1 343 898.79
investissement recettes	1 674 218.76
résultat 2017	330 319.97
report 2016	- 120 033.56
résultat globalisé	210 286.41

BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2017 : 701 918.67 €

Monsieur le Maire propose la présidence de Monsieur Joël DUPONT, Premier Adjoint, pour le vote du compte administratif et quitte la salle de Conseil après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le Premier Adjoint fait procéder au vote.

Après délibération, à l'unanimité, le compte administratif de fonctionnement et d'investissement est approuvé par le Conseil Municipal.

2.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget Assainissement 2017 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	199 949.98
fonctionnement recettes	155 508.11
résultat 2017	- 44 441.87
report 2016	65 139.65
résultat globalisé	20 697.78

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	26 796.50
investissement recettes	108 340.67
résultat 2017	81 544.17
report 2016	126 723.97
résultat globalisé	208 268.14

BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2017 : 37 102.30 €

Monsieur le Maire propose la présidence de Monsieur Joël DUPONT, Premier Adjoint, pour le vote du compte administratif et quitte la salle de Conseil après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le Premier Adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif de fonctionnement et d'investissement du budget Assainissement est approuvé à l'unanimité.

2.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ANNEXE ANCIENNE DISTILLERIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif « Ancienne Distillerie » de l'année 2017 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	28 714.11
fonctionnement recettes	197 271.84
résultat 2017	168 557.73
report 2016	17 355.14
résultat globalisé	185 912.87

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	171 282.93
investissement recettes	52 522.64
résultat 2017	- 118 760.29
report 2016	- 8 939.94
résultat globalisé	- 127 700.23

BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2017 : 49 797.44 €

Monsieur le Maire propose la présidence de Monsieur Joël DUPONT, Premier Adjoint, pour le vote du compte administratif après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le Premier Adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif du budget « Ancienne Distillerie », fonctionnement et investissement, est approuvé par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

2.4 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE LOCAL DE CHASSE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif « local de chasse » 2017 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	7 718.57
fonctionnement recettes	7 400.01
résultat 2017	- 318.56
report 2016	- 2 594.43
résultat globalisé	- 2 912.99

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	32 235.63
investissement recettes	33 009.66
résultat 2017	774.03
report 2016	11 533.65
résultat globalisé	12 307.68

BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2017 : 455.47 €

Monsieur le Maire propose la présidence de Monsieur Joël DUPONT, Premier Adjoint, pour le vote du compte administratif après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le Premier Adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif, fonctionnement et investissement, est approuvé par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

2.5 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE BOIS DE L'ENFER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget « Bois de l'Enfer » 2017 :

FONCTIONNEMENT :

fonctionnement dépenses	54 099.70
fonctionnement recettes	55 703.78
résultat 2017	1 604.08
report 2016	73 881.05
résultat globalisé	75 485.13

INVESTISSEMENT :

investissement dépenses	1 603.78
investissement recettes	12 445.17
résultat 2017	10 841.39
report 2016	- 10 841.39
résultat globalisé	-

BILAN :

- résultat cumulé fonctionnement et investissement 2017 : 1 604.08 €

Monsieur le Maire propose la présidence de Monsieur Joël DUPONT, Premier Adjoint, pour le vote du compte administratif et se retire après avoir répondu aux différentes demandes d'informations.

Monsieur le Premier Adjoint fait procéder au vote.

Le compte administratif 2017, fonctionnement et investissement, est approuvé par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

3. Comptes de gestion 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2017 du budget principal de la Commune et des budgets annexes : assainissement, ancienne distillerie, local de chasse, Bois de l'Enfer, établis par Monsieur FICHET Jean-Claude, Receveur Municipal.

Les comptes de gestion 2017 susvisés sont conformes en tous points aux comptes administratifs 2017. A l'unanimité, ils sont approuvés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie monsieur le Receveur Municipal pour sa gestion.

4. Affectation des résultats 2017

4.1 BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 875 866.69 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement R002	875 866.69
investissement R1068	-

4.2 BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service de l'assainissement est devenu une compétence de la Communauté d'Agglomération le Cotentin depuis le 1^{er} janvier 2018. En conséquence, il n'y a plus lieu de conserver et de gérer un budget annexe.

Aussi, il convient de transférer les résultats 2017 de fonctionnement et d'investissement du budget Assainissement en reports au budget général de la Commune respectivement aux mêmes sections.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de transférer à la section de fonctionnement du budget général 2018 de la Commune le résultat globalisé à la fin de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement du budget Assainissement soit 20 697.78 € et de transférer à la section d'investissement du budget général le résultat globalisé à la fin de l'exercice 2017 de la section d'investissement du budget Assainissement soit 208 268.14 €

4.3 BUDGET PRIMITIF 2018 « ANCIENNE DISTILLERIE »

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 d'un montant de 185 912.87 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement R002	58 212.64
excédent fonctont.capitalisé	127 700.23

4.4 BUDGET PRIMITIF 2018 « LOCAL DE CHASSE »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 d'un montant de - 2 912.99 € ainsi qu'il suit :

fonctionnement D002	-	2 912.99
---------------------	---	----------

4.5 BUDGET PRIMITIF 2018 « BOIS DE L'ENFER »

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 d'un montant de 75 485.13 €ainsi qu'il suit :

fonctionnement R002		75 485.13
---------------------	--	-----------

5. Reversement à la Communauté d'Agglomération le Cotentin des résultats 2017 du budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire rappelle à nouveau au Conseil Municipal le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2018. De ce fait, il n'y a plus lieu de suivre un budget spécifique pour ce service.

Il rappelle également que tout transfert de compétence doit être accompagné du transfert de moyens nécessaires à son exercice. Le transfert des reliquats financiers, repris dans le budget général de la Commune, doit donc être envisagé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reverser à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin les résultats globalisés de l'ancien budget annexe « assainissement » à partir du budget général, soit :

- 20 697.78 € au compte 678, pour ce qui concerne le résultat globalisé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2017,
- 208 268,14 € au compte 1068, pour le transfert du résultat globalisé de la section d'investissement à cette même date.

6. Budgets primitifs 2018

5.1 BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget 2018 approuvée par la Commission des finances du mardi 27 mars 2018, par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement :

- **fonctionnement : 3 231 668,47 €**
- **investissement : 1 478 300,00 €**

Le budget primitif 2018, présenté en équilibre en fonctionnement et en investissement, est voté et approuvé à l'unanimité.

5.2 BUDGET PRIMITIF « ANCIENNE DISTILLERIE » 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2018, présenté en Commission de finances le mardi 27 mars 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le budget primitif « ancienne distillerie » 2018 équilibré en section de :

- **fonctionnement : 255 213,13 €**
- **investissement : 513 547,23 €**

5.3 BUDGET PRIMITIF « LOCAL DE CHASSE » 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions soumises à la Commission des finances le mardi 27 mars 2018, en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le budget primitif « local de chasse » 2018, équilibré par section :

- **fonctionnement : 12 339,00 €**
- **investissement : 18 593,68 €**

5.4 BUDGET PRIMITIF BOIS DE L'ENFER 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions soumises à la Commission des finances du mardi 27 mars 2018, en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, par , approuve le budget primitif du lotissement « Bois de l'Enfer » 2018, qui s'équilibre en section de :

- **fonctionnement : 266 552,61 €**
- **investissement : 189 566,53 €**

7. Taux de fiscalité 2018

Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2018, en soumettant une légère augmentation :

Taxes	Taux 2017 (rappel)	Taux 2018 (+0,30 %)
Taxe d'habitation	13,32 %	13,36 %
Taxe foncière (bâti)	24,24 %	24,31 %
Taxe foncière (non bâti)	34,08 %	34,18 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par huit voix, décide de maintenir pour 2018 les taux de fiscalité appliqués en 2017, soit :

- Taxe d'habitation 12,32 %,
- Taxe sur le foncier bâti 24,24 %,
- Taxe sur le foncier non bâti 34,08 %.

Trois voix étaient favorable à l'augmentation proposée, et il y eu deux abstentions.

8. Personnel – Approbation du plan de formation 2018

Le projet de plan de formation du personnel pour l'année 2018, présenté en Commission du Personnel, a été soumis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Manche. Par courrier du 20 mars 2018, le CDG nous informe que le CTP a émis un avis favorable à ce projet de plan de formation lors de sa séance du 13 mars.

Selon la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, il appartient désormais au Conseil Municipal d'approuver ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de formation 2018.

9. Personnel – Suppression de postes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs avancements de grade ont été effectués en 2017. Pour ce faire, des créations de poste avaient été décidées. Les nominations faites, il convient de procéder à la suppression des postes précédemment occupés qui sont devenus vacants.

Au préalable, il est nécessaire de recueillir l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Par courrier du 20 mars 2018, le Centre de Gestion informe que le CTP a émis un avis favorable unanime pour la suppression de :

- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet,
- un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (28,5 h/35 h),
- deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet.

Il appartient désormais au Conseil Municipal de se prononcer sur ces suppression de postes vacants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer les postes précités et de modifier le tableau des emplois en conséquence.

10. Personnel – Reconduction d'un contrat C.A.E.

Monsieur le Maire expose les faits suivants concernant le contrat de M.VOISIN, agent contractuel du Centre Technique Municipal :

Le 13 mars 2018, les services de Pôle Emploi ont été sollicités, afin d'étudier les possibilités de renouvellement du CAE de monsieur Emmanuel VOISIN. Il était en CAE depuis mars 2015 et son contrat prenait fin le 13 mars 2018.

Monsieur VOISIN bénéficiait jusqu'à lors d'un renouvellement de contrat, dans le cadre d'une circulaire sur le maintien dans l'emploi jusqu'à la retraite pour les personnes de plus de 55 ans. Cette disposition n'est plus en vigueur.

Pôle Emploi a proposé une solution pour prolonger le CAE de monsieur VOISIN. Si la Mairie rédigeait un CDI prenant fin à 61 ans révolus (le 13/12/2020, soit le moment supposé où l'agent peut prétendre à la retraite), Pôle Emploi pourrait prolonger la prise en charge financière pendant un an, soit jusqu'en mars 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un CDI à temps complet, correspondant au grade d'adjoint technique territorial (catégorie C) avec une rémunération calculée par référence à l'indice brut 347 (indice majoré 325).

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et suivants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité :

DECIDE :

- d'accepter au profit de Monsieur VOISIN la signature d'un contrat de type CDD d'une durée d'un an,

AUTORISE :

- le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du présent contrat,

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

11. Location des gîtes communaux – Chèque caution

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été constaté des disparitions de matériels des gîtes communaux un certain temps après le départ des occupants.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'instituer la mise en place d'un chèque-caution afin que la Collectivité ne soit pas pénalisée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que tout réservataire de l'un des gîtes devra remettre à la réservation un chèque-caution de 300 euros. Ce chèque sera rendu à l'occupant du gîte à l'issue de l'état des lieux à la fin de la location si celui-ci est satisfaisant.

12. Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 35.